



Liège, le 23 Mai 2016

Procès-verbal du Groupe de Travail – Cometh 23 Mai 2016 – Maison de la Presse

Présents : *Michel Defour, Philippe Donneau, Stéphane Dor, Philippe Gillain, Lionel Graindorge, Jean-Claude Massart, Martine Van Zuylen et le stagiaire de l'UPMC Joffrey Heck.*

Excusés : *Anne-Lenotte Azaro, Audrey Alvarez, François Bodarwé, François Honhon, Gisèle Simon, Philippe Thissen.*

1° Recommandation « projet gratuit »

1.1 Avant-propos

Les membres tiennent à faire remarquer leur regret quant à l'absence de Philippe Thissen, instigateur principal de l'interpellation du GT Cometh.

Rappel de l'objectif principal de cette réunion : l'écriture d'une recommandation visant à informer les membres sur la position de l'UPMC vis-à-vis des projets gratuits.

Il avait été demandé à MD de corriger et compléter le projet de texte pour avoir une base solide sur laquelle travailler lors de cette réunion.

1.2 Des idées aux mots

MD rappelle qu'il est important de ne pas se tromper de cible, il est avant tout nécessaire de prendre en priorité contact avec les créatifs, étudiants, professeurs etc. Viendrait ensuite, par ordre de priorité, le ministre Jean-Claude Marcourt, principal décisionnaire concerné (sans oublier Paul-Emile Mottard qui pourrait amener une aide significative à l'avancée de ce projet).

Il serait par ailleurs utile de créer le contact avec Wallonie design, tout autant concernée par le débat. Ayant reçu le prix de l'évènement 2016 (Reciprocity), il serait d'autant plus aisé d'engager un dialogue et tisser un lien avec eux.

L'UPMC est un poids conséquent à Liège et bénéficie à l'heure actuelle de nombreuses vitrines qu'il faut utiliser pour diffuser ce message. Qu'il s'agisse des différents Midicoms, Colloques etc.

Pour atteindre un public, il faut parler son langage. LG propose donc pour atteindre les étudiants et autres jeunes créatifs de faire appel à un humoriste phénomène tel que « Gui-Home ». Par sa communication il saurait diffuser le message à sa « sauce » et impacter le public.

L'UPMC s'adressera donc à différents types de publics qu'il faudra segmenter et ainsi adapter le message en fonction de chacun d'eux. La première étape étant de s'adresser aux membres de l'union, il faut commencer par la lettre de recommandation. En les informant sur ces pratiques, ils deviendront à leur tour défenseurs du point de vue de l'UPMC et seront, d'un côté comme de l'autre de la « barrière », véhicule du message.

1.3 Le texte d'information

PhG commence par une première lecture du texte réaménagé par MD et interpelle les membres sur de possibles corrections à amener.

MVZ fait remarquer au GT que la problématique des appels d'offre ne touche pas seulement les graphistes mais peut aussi concerner d'autres métiers de la communication (certaines institutions demandent également des projets de stratégies à mettre en place gratuitement). Il ne faudrait donc pas donner l'impression de ne s'intéresser qu'aux graphistes, afin de ne pas heurter les autres professionnels concernés.

Pour PhD, il manquerait dans ce texte des propositions de critères. FB avait d'ailleurs précédemment abordé certains critères, tels que : le temps de réponse, la référence, la méthodologie, le prix etc.

Après concertation des membres, ces critères de choix seraient donc les suivants : la méthodologie, les références (pour qui l'on a travaillé), le prix, le respect des délais (l'intérêt et le temps de réponse) ainsi que l'aspect relationnel/Les relations humaines (confiance du client).

Ces critères, n'étant pas pertinent pour un premier texte d'information (d'autant que celui-ci convient comme il est à l'ensemble des membres présents) ils seront insérés dans un deuxième communiqué qui inclurait également l'ABC d'appel d'offre.

La recommandation (voir annexe), après deux ajustements et certaines rectifications orthographiques est donc acceptée à l'unanimité par les membres du GT.

1.4 Divers

La prochaine étape du GT sera la correction de l'ABC d'appel d'offre (s'assurer de la mise à jour des tarifs). Il faudra diffuser ce support sur le site de l'UPMC afin que tous puissent le consulter. Il serait également possible de l'imprimer en format brochure et ainsi le distribuer lors des Midicoms et autres manifestations.

Aucune remarque ne sera acceptée concernant de possibles changements de la recommandation. Elle pourrait cependant s'accompagner d'un visuel (trash ou non) et devra être visible via la newsletter – le site internet ainsi que les réseaux sociaux.

Liège le 24 Mai 2016

Recommandation officielle de l'UPMC

« STOP aux projets gratuits »

Constatant que la participation à des appels d'offres est de plus en plus souvent liée à l'obligation d'accompagner ladite offre de projets gratuits, le conseil d'administration de l'UPM© a réuni le 14 avril ses membres, tant commanditaires que soumissionnaires, concernés par cette problématique.

- partant du principe que tout travail mérite salaire ;
- reconnaissant qu'en matière de création la réalisation du projet constitue la partie la plus importante du travail car elle contient non seulement la plus-value créative du prestataire, mais aussi l'essentiel de ses compétences analytiques ;
- estimant que ces pratiques dévalorisent la notion de créativité qui est l'essence même et la matière première de certaines professions ;
- considérant que ces pratiques favorisent des sociétés de plus grande importance pouvant exploiter en aval des prestataires plus faibles (stagiaires, étudiants ...) ;
- tenant compte enfin des aspects strictement juridiques qui reconnaissent le droit à la juste rémunération, la protection des droits d'auteurs et qui peuvent assimiler ces pratiques à de l'abus de position dominante et de la concurrence déloyale ;

Le groupe de travail « Ethique » du 14 avril a décidé d'informer les auteurs d'appels d'offres et les soumissionnaires, dont les créatifs, sur les bonnes pratiques à suivre.

A l'unanimité des membres présents, le Groupe de Travail Ethique de l'UPM© informe ses membres qu'il recommande aux commanditaires de ne pas imposer les projets gratuits et aux soumissionnaires de ne pas répondre à ce genre d'appel en justifiant leur refus par référence à la Charte éthique de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication.

La Charte ainsi que les recommandations sur les bonnes pratiques en matière d'appels d'offres seront transmises à tous les membres de l'UPM© mais aussi et surtout diffusées vers les principaux opérateurs économiques de la région liégeoise.